



**Fédération
Syndicale
Unitaire 91**

Evry, le 26 mars 2007.

A Monsieur le préfet de l'Essonne.

Objet : demande d'audience.

Monsieur le Préfet,

Au nom des syndicats du second degré de la FSU, SNES et SNEP, je sollicite de votre bienveillance une demande d'audience, le mercredi 4 avril, à 16h00.

Cette audience a pour objectif de vous remettre en main propre une lettre adressée à Monsieur le premier Ministre par les personnels enseignants, des parents d'élèves et des élèves des établissements du second degré du département. Cette lettre demande au premier Ministre de prendre la décision d'abroger dès maintenant le décret De Robien sur la modification du statut des enseignants.

Ce décret a fait l'union de l'ensemble des organisations syndicales contre lui et contre son instigateur. De plus, les principaux candidats à l'élection présidentielle se sont maintenant prononcés pour son abrogation.

Il est maintenant urgent d'agir. La rentrée 2007 se prépare sous l'auspice de ce décret alors que les textes d'application n'ont pas été rendus publics. Les heures d'enseignement et les postes sont amputés et supprimés. Pour notre département, ces suppressions représentent 240 postes d'enseignant en collège et en lycée.

Et pourtant, il est maintenant clair que le prochain gouvernement qui émanera des urnes abrogera ce décret. Ce gouvernement devra restituer les heures et les postes. Si cela n'est pas réalisé tout de suite, la rentrée 2007 se fera dans la plus grande « pagaille ».

Les personnels demandent au Premier Ministre d'anticiper cette situation et d'abroger le décret immédiatement.

Un rassemblement sera organisé le mercredi 4 avril, à partir de 15h00 devant l'entrée de la Préfecture afin d'appuyer la demande des personnels.

Dans l'attente de votre réponse, au nom des syndicats du second degré de la FSU, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à notre indéfectible attachement au service public d'éducation nationale.

Pour le SNES et le SNEP-FSU.
Frank BOULLE, SD SNES 91.
Jean-Pierre NICAISE, SD SNEP 91.

FSU 91, Maison des syndicats, Place des terrasses de l'Agora 91034 EVRY cedex
☎ 01 60 77 97 54, fax : 01 60 7797 73